

VALORISATION DES PROPRIETES PUBLIQUES

Mardi 29 septembre 2020 - 9h30 à 12h30

Tarif : 450 € H.T.



PROGRAMME

Exposé des différents outils contractuels (BEA, AOT, cession avec charges...) qui permettent à un « acteur public » de faire d'une « pierre deux coups » : mobiliser des actifs immobiliers qui lui appartiennent mais dont il n'a plus l'utilité immédiate, pour dégager des recettes, mais également pour obtenir d'un opérateur privé qu'il réalise des équipements, certes privés, mais utiles à la vie de la Cité.



OBJECTIFS

- Rendre compte du champ des possibles en la matière, de façon pratique et opérationnelle



INTERVENANTS



Alexandre Vandepoorter
Avocat associé



Maeva Guillerm
Avocate directrice



Astrid Boullault
Avocate senior



PUBLIC CONCERNE

- Direction juridique
- Direction foncière
- Direction aménagement



METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Support pédagogique



PREREQUIS

Aucun